

# République Française

Département de l'Isère

## Commune de JARCIEU

### Séance publique du Conseil Municipal en date du 21 Juin 2021.

L'an deux mille vingt et un le vingt un juin, le Conseil Municipal de la Commune de JARCIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Seyve-Buisset, sous la présidence de Yann BERHAULT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 14 Juin 2021

PRESENTS : M. BERHAULT Yann, M. GIRAUD Stéphane, Mme VILLARD Isabelle, M. LACHISE Samuel, Mme CHANAUX Claudine, M BENOIT François, Mme BOUZON Vanessa, Mme CHENU Mallory, M. CHOLLET Eric, M FROGER Eric, M. GENEVE Bastien, M. GERMAIN Eric, M. HELLY Jean-Luc et Mme MOTTIN Noémie.

EXCUSÉS : Mme VANDERGHEYSNT Julie

Avait donné procuration : Mme VANDERGHEYSNT Julie

ABSENT : Néant

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHENU Mallory

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur CHOLLET Eric successeur de Monsieur RIVIERE René (démissionnaire) et Mme BONNARD Véronique (démissionnaire) et il lui propose de passer au secrétariat de Mairie afin de connaître les commissions communales et intercommunales pour son inscription à celles qui l'intéressent lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Lecture du précédent Compte Rendu

Monsieur le Maire s'interroge sur la non validation de la délibération « Motion concernant l'avenir du service public de l'électricité et du gaz ». Un complément d'information sera fait auprès de la Sous-préfecture.

Signatures.

#### 1) Finances communales

Monsieur le Maire nous fait un point sur les finances au 15 Juin 2021. L'exécution du budget suit son cours.

#### 2) Attribution de Marché : Réaménagement et extension de l'école maternelle

Monsieur le Maire nous rappelle qu'un marché de travaux pour la rénovation et l'extension de l'école maternelle a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 14 Mai 2021 pour une remise des offres fixée au 03 Juin 2021 à 12 h 00.

La consultation comprenait 15 Lots :

Lot	Désignation
1	Démolitions - Terrassements - Plateformes - Réseaux
2	Aménagements Paysagers
3	Démolitions intérieures - Gros Œuvre
4	Charpente bois - Couverture zinc - Zinguerie
5	Charpente métallique
6	Etanchéité - Terrasse végétalisée
7	Menuiseries extérieures alu - Stores solaires
8	Plâtrerie - Peinture - Faux plafonds - Isolation
9	Menuiseries intérieures
10	Carrelage - Revêtements de sols - Faïences
11	Serrurerie - Métallerie
12	Plomberie - Sanitaires - Chauffage - Rafrachissement - VMC
13	Electricité CF
14	Façades
15	Désamiantage

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 16 Juin 2021 à 17 h 00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Lot	Désignation	Nom de l'Entreprise	Montant TTC
1	Démolitions - Terrassements - Plateformes - Réseaux	SARL GMTTP	96 669.20 €
2	Aménagements Paysagers	LAQUET SAS	171 403.76 €
3	Démolitions intérieures - Gros Œuvre	NORMAND SARL / MAISON GENEVE	192 350.89 €
4	Charpente bois - Couverture zinc - Zinguerie	JULLIEN SAS	72 242.13 €
5	Charpente métallique	CTCM	18 579.59 €
6	Etanchéité - Terrasse végétalisée	NOIR ETANCHEÏTE	34 000.00 €
7	Menuiseries extérieures alu - Stores solaires	SARL PLASTALVER	103 654.58 €
8	Plâtrerie - Peinture - Faux plafonds - Isolation	VALLOIRE DECO	114 122.53 €
9	Menuiseries intérieures	JULLIEN SAS	40 530.59 €
10	Carrelage - Revêtements de sols - Faïences	SARL CARROT - JLC CARRELAGE	49 260.55 €
11	Serrurerie - Métallerie	CONCEPT METAL SERVICES	25 038.22 €
12	Plomberie - Sanitaires - Chauffage - Rafrachissement - VMC	CROS THERMIQUE	121 149.40 €

13	Electricité CF	RMB ELEC	88 700.00 €
14	Façades	SARL KILINC	19 402.63 €
15	Désamiantage	EQUILIBRE ENVIRONNEMENT	15 570.00 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>1 162 674.07 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,  
- DECIDE de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans la cadre du marché de rénovation et d'extension de l'école maternelle ;  
- DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.  
Une délibération est prise en ce sens n° 32-2021 et n° 36-2021.

### **3) Finances : Souscription des emprunts pour les travaux de l'école maternelle**

Monsieur le Maire a réceptionné les propositions du Crédit Agricole Centre Est est dans l'attente de celles de la Banque Populaire.  
Ce point sera étudié lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal

### **4) Demande de Subvention - Tranche optionnelle pour les travaux de l'école maternelle**

Après avoir pris renseignement auprès du service instructeur du Département de l'Isère, le montant définitif des travaux étant plus bas que l'estimation ayant servi pour la demande de subvention, il n'y a pas lieu de faire une demande de subvention supplémentaire pour la tranche optionnelle qui n'est pas prévue dans le projet initial.

### **5) Cession du Matériel Communal**

Monsieur le Maire nous propose de mettre en place, en interne, une procédure de publicité de la vente et de mise en concurrence entre ses agents pour la cession de matériel communal qui n'est plus utilisé par les services.

Après discussion, le Conseil Municipal décide la procédure suivante :

- Il sera présenté en réunion de Conseil Municipal, le matériel à céder et les conseillers fixeront le prix.
- Un mail d'information sera envoyé à tout le personnel qui disposera de 15 jours pour faire connaître son désir d'achat.
- Si plusieurs agents sont intéressés, ce sera le premier à avoir répondu qui obtiendra l'achat.

### **6) Point sur le Périscolaire**

Monsieur le Maire nous informe que la Commune a la possibilité de faire agréer ses services périscolaires par le Ministère Jeunesse et Sport, permettant de sécuriser et d'améliorer l'accueil des enfants avec du personnel formé et qualifié et d'obtenir un financement de la CAF.

Monsieur le Maire a rencontré le Centre Social de l'Ile du Battoir de Beaurepaire qui est d'accord pour nous accompagner dans notre démarche et a effectué une étude financière afin de connaître la rentabilité de cette agrément.

Après lecture de l'étude financière, le passage en agrément Jeunesse et Sport n'aura pas de coût supplémentaire pour la Commune et le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en place des démarches nécessaires en association avec le C.I.B.

Dossier à suivre.

## 7) Tarif 2021/2022 des services périscolaire

### a) Cantine Scolaire

Le Maire nous informe :

Aux termes de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97,

**Vu** le Décret N° 2006-753 du 29 Juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Le prix de revient du repas est estimé pour l'année 2020-2021 à 6.63 €, comprenant les dépenses du personnel affecté au service de la restauration scolaire et le coût de la fourniture des repas par la société SHCB. Ce service ne bénéficie d'aucune subvention et aucune modulation de prix n'est appliquée.

Les prix de repas pour l'année scolaire 2020/2021 étaient de :

Pour les enfants habitant Jarcieu : 3.75 € le repas

Pour les enfants n'habitant pas Jarcieu : 4.05 € le repas

Pour les enfants souffrant d'allergie alimentaire bénéficiant d'un PAI : 1.75 € le repas

Pour les enfants non récupérés par les parents à la sortie de la classe à 11 h 30 : 6.62 € le repas

Il propose de maintenir les prix de repas pour l'année 2021/2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les prix de repas, à savoir :

Pour les enfants habitant Jarcieu : 3.75 € le repas

Pour les enfants n'habitant pas Jarcieu : 4.05 € le repas

Pour les enfants souffrant d'allergie alimentaire bénéficiant d'un PAI : 1.75 €

Pour les enfants non récupérés par les parents à la sortie de la classe à 11 h 30 : 6.62 €

Une délibération est prise en ce sens n° 33-2021.

### b) Garderie Scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les tarifs 2020/2021 :

- 1,30 € pour la garderie du matin (1h)
- 1.50 € pour la garderie du soir (1 h 30)

Il propose de maintenir les tarifs pour l'année 2021/2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir pour l'année 2021/2022, les tarifs suivants :

- 1,30 € pour la garderie du matin (1h)
- 1.50 € pour la garderie du soir (1 h 30)

Une délibération est prise en ce sens n° 34-2021.

#### **8) Ambassadeur pour la protection des données - RGPD**

Monsieur le Maire, nous informe que la mutualisation du délégué à la protection des données a été validée en conseil communautaire puis dans nos conseils municipaux courant 2019-2020.

Afin de pouvoir activer le plan d'action, il faut désigner au sein de notre collectivité un "Ambassadeur" qui pourra, au vu de la charge de travail devant se réaliser sur l'ensemble du territoire pour la mise en conformité au RGPD, servir de lien et de soutien dans la collecte et partage des informations à Karine PETIT (agent communautaire à la protection des données).

Après discussion, Monsieur BENOIT François est nommé Ambassadeur RGPD.

#### **9) Fête votive et Journée des Classes en « 0 » et « 1 »**

##### **a) Fête votive 2021**

Une discussion est engagée sur la possibilité d'organiser cette année la vogue. Le Conseil Municipal décide d'organiser la vogue sous réserve des directives gouvernementales liées à la crise sanitaire. Les forains sont autorisés à s'installer et l'organisation des manifestations communales (retraite aux flambeaux - Bal des conscrits - Bal de la Commune) sera étudiée après le 30 juin suivant les consignes sanitaires gouvernementales.

##### **b) Journée des Classes en « 0 » et « 1 »**

Le Conseil Municipal, après discussion, décide d'organiser le 4 septembre la journée des Classes. Cette année seront mis à l'honneur les personnes nées en « 0 » et en « 1 ».

Madame BOUZON Vanessa est chargée d'organiser la première réunion avec les classards.

#### **10) Questions diverses :**

##### **a) Projets Communaux**

Monsieur le Maire rappelle à chaque responsable de commissions qu'ils doivent transmettre en mairie leurs projets communaux pour la durée du mandat avant la fin du mois de juin.

##### **b) Clos des Cèdres**

Monsieur le Maire nous informe qu'il a adressé, à la demande du Conseil Municipal, un courrier au Constructeur VALRIM pour l'état des sapins qui menacent de tomber. Plusieurs échanges (téléphonique et courrier) ont eu lieu avec Monsieur IAPTEFF, du groupe VALRIM, confirmant qu'ils vont s'occuper de sécuriser les sapins et ils nous relancent concernant l'achat de terrain restant.

Monsieur le Maire nous informe qu'un rendez vous est prévu le Vendredi 02 Juillet à 12 h. Une discussion s'engage pour le prix demandé par le Groupe VALRIM, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de négocier de nouveau ce prix car il le trouve trop élevé.

c) **City Stade**

Monsieur BENOIT François nous informe que le projet avance et que l'estimation des travaux est inférieure à 100 000 H.T. donc il ne sera pas nécessaire de passer par un Marché à Procédure Adaptée (MAPA). Il sera nécessaire d'obtenir au moins deux devis.

d) **Piétonisation de la Place de la Mairie**

Monsieur BENOIT François nous informe que la Commission UTA souhaite expérimenter durant l'été la fermeture totale aux stationnements de la place de la Mairie du vendredi soir au Lundi matin. Après cette expérimentation, un sondage sera fait auprès de la population afin de savoir si l'on prolonge cette piétonisation de la Place.

Monsieur le Maire demande qu'un dossier complet (heures de fermeture pour anticipation des arrêtés municipaux, achat à envisager, etc.) soit présenté dans les meilleurs délais et qu'une consultation auprès des commerces soit faite.

**Le prochain Conseil Municipal est fixé au Jeudi 15 Juillet 2021 à 19 h 15.**

**SIGNATURES**

BERHAULT Yann

GIRAUD Stéphane

VILLARD Isabelle

LACHISE Samuel

CHANAUX Claudine

BENOIT François

BOUZON Vanessa

CHENU Mallory

CHOLLET Eric

FROGER Eric

GENEVE Bastien

GERMAIN Eric

HELLY Jean-Luc

MOTTIN Noémie

VANDERGHEYNST Julie

Excusée XXXXX